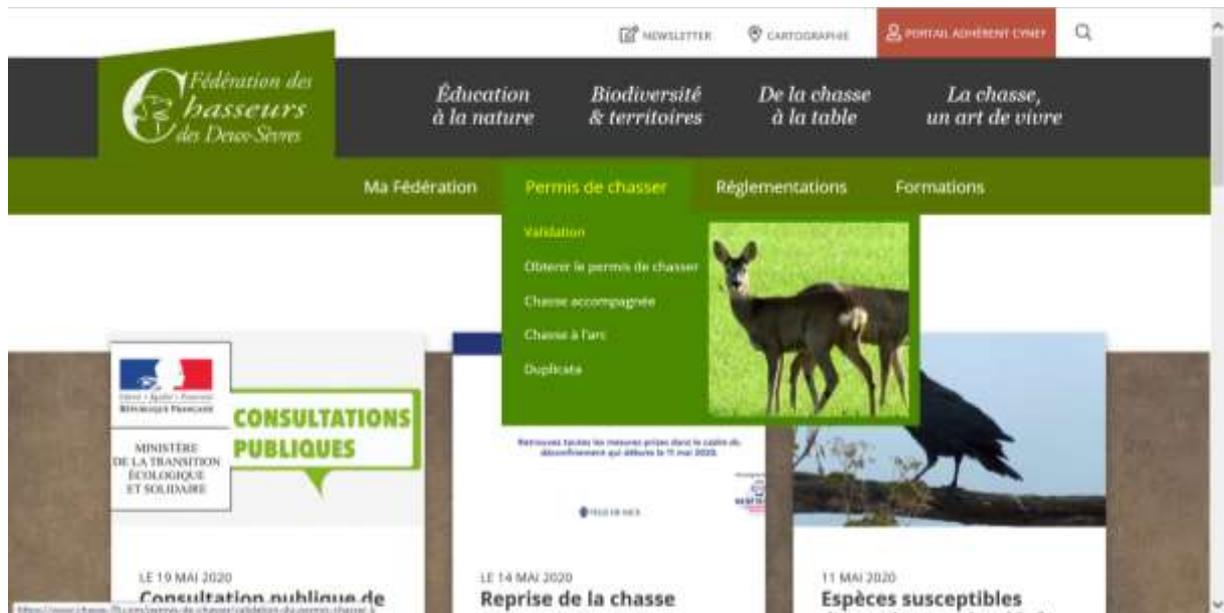


POUR VALIDER SON PERMIS DE CHASSER EN LIGNE

Se connecter au site :

<https://www.chasse-79.com/>

Cliquer sur "Permis de chasser" puis "Validation"



Cliquer sur



Une nouvelle fenêtre apparaît :

Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
Validation du Permis de chasser saison 2020 / 2021

Ce site vous permet de :

- Choisir votre type de validation du permis de chasse.
- Saisir vos coordonnées postales et les références de votre permis de chasse.
- Réintégrer vos titres annuels.
- Payer en ligne avec votre Carte Bancaire en toute sécurité.

Attention : Les mineurs et les nouveaux chasseurs (néant bénéficier du tarif réduit et les mineurs sous tutelle ne peuvent pas valider en ligne et doivent s'adresser directement à la Fédération.

Votre titre annuel vous sera expédié par courrier dans les plus brefs délais (sauf e-validation).

Vous avez déjà validé pour notre Fédération

Veuillez renseigner les trois informations suivantes :

Identifiant * ? **OU** Nom *

Prénom *

ET

Numéro de permis * ?

Date de naissance * (JJ/MM/AAAA)

Cliquez ici : [Modification](#)

Accueil

Vous n'avez jamais validé auprès de notre Fédération

- Vous êtes français ou étranger résidant en France :

Vous devez au préalable vous faire connaître auprès de nos services afin que vos coordonnées soient enregistrées dans la base des chasseurs.

- Vous êtes étranger non résidant en France, cliquez ici : [Étape suivante](#)

Après avoir saisi obligatoirement l'identifiant, ou Nom et prénom. Et numéro de permis, et date de naissance et cliquer sur identification

Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
Validation du Permis de chasser saison 2020 / 2021

VOTRE CHOIX

- Validation départementale (annuelle ou temporaire 3 ou 9 jours consécutifs)
- Validation nationale (annuelle ou temporaire 3 ou 9 jours consécutifs)

Accueil

CLIQUER VOTRE CHOIX →

Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
Validation du Permis de chasser saison 2020 / 2021

VALIDATION DÉPARTEMENTALE

Sélectionnez le département, la durée et les éventuelles cotisations optionnelles de votre validation :

Département Annuelle 9 jours 3 jours

CHOIX DE VALIDATION →

| | |
|--|---------|
| Cotisation fédérale | 39,00 € |
| Rachats départementaux | 44,90 € |
| Droit de tir au profit de l'état | 3,00 € |
| Abonnement (0,00 €) | 6,00 € |
| <input type="checkbox"/> Je veux un carnet F.M.A. Bécasse Papier | |
| <input type="checkbox"/> Je veux un carnet F.M.A. Bécasse CHASSADA | |

CHOIX DE LA DUREE DE VALIDATION →

Titre annuel

- Je ne peux pas imprimer mon titre annuel (Frais de 1,00 €) :
- la Fédération renvoie mon titre annuel de validation par courrier.
- Je le reçois sous un délai de 8 jours.
- aucune demande de modification, d'annulation ou de remboursement ne sera possible.
- Je choisis le e-validation (Frais de 1,00 €) :
- la Fédération ne renvoie pas mon titre annuel de validation.
- Je l'imprime directement après le paiement.
- Je le reçois dans les plus brefs délais dans mon courriel et accord de validation.
- Je puis le réintégrer à tout moment à partir de sa mise après e-validation.
- aucune demande de modification, d'annulation ou de remboursement ne sera possible.

En savoir plus

Autres cotisations

| | |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> Assurance RC sans chien (22,00 €) | |
| <input type="checkbox"/> Assurance Parc Chasseurs Plus (52,00 €) | |
| Frais de dossier Internet | 1,00 € |

CHOIX ACHÈMEMENT DU COURRIER →

CHOIX ASSURANCE →

Puis cliquer sur « ÉTAPE SUIVANTE » en bas à droite de la page

Bilan de votre validation, ainsi que vos coordonnées et référence du permis à vérifier :

LES REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER

Original
 Dupliqua
 Certificat provisoire de capacité
 Document étranger ou équivalent

Nom : [REDACTED]
 Prénom : [REDACTED]
 Date de naissance : [REDACTED] (JJ/MM/AAAA)
 N° de carte : [REDACTED]
 Département : 79-DEUX-SEVRES
 Pays : [REDACTED]

Je ne souhaite pas recevoir de communication électronique de la part de la Fédération

Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres

Validation du Permis de chasser saison 2020 / 2021

VOTRE VALIDATION

| Départementale 79 - DEUX SEVRES | |
|--|-----------------|
| Cotation fédérale | 89,00 € |
| Fédération départementale | 44,95 € |
| Droit de timbre au profit de l'état | 9,00 € |
| Abonnement | 6,00 € |
| Je veux un carnet F.N.A. Séance CHASSADAPT | |
| Assurance PAUL CHASSEUR Plus | 92,00 € |
| Frais de dossier internet | 1,00 € |
| Total | 291,95 € |

LES COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Civité : [REDACTED]
 Nom : [REDACTED]
 Nom de naissance : [REDACTED]
 Prénom : [REDACTED]
 Prénom 2 : [REDACTED]
 Prénom 3 : [REDACTED]
 Prénom 4 : [REDACTED]
 Age, sex., étage : [REDACTED]
 Père, Mère, frère, sœur : [REDACTED]
 N° type, nom voie : [REDACTED]
 Métrier spéciale de distribution : [REDACTED]
 Code postal : [REDACTED]
 Localité, ville : [REDACTED]
 Pays (si adresse à l'étranger) : [REDACTED]
 Téléphone fixe : [REDACTED] Portable : [REDACTED]
 Adresse courriel (e-mail) : [REDACTED]
 Confirmez adresse courriel (e-mail) : [REDACTED]
 Date de naissance : [REDACTED] (JJ/MM/AAAA)

Puis cliquer sur « ETAPE SUIVANTE » en bas à droite de la page

Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres

Validation du Permis de chasser saison 2020 / 2021

Déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

DECLARATION SUR L'INHIBICION

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur;
- aux mineurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes;
- aux personnes n'ayant pas subi les condamnations prévues contre elles pour une infraction à la police de la chasse;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé relatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour harcèlement ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'arbres nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser;
- aux personnes ayant formé l'apposition prévue au 5° de l'article L. 422-13 du code de l'environnement;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales de sévérité suivantes :
 - toute infirmité ou maladie ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre;
 - toute affection entraînant un risque d'entraîner des bruits, moeurs, paroles ou gestes perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréhension de l'objectif de tir et de son environnement;
 - toute infirmité chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

La déclaration est infirmée que lorsque aura obtenu ou tenté d'obtenir la validation d'un permis de chasser, sans qu'il des peines prévues par l'article 461-B du code pénal (deux ans de prison et 50 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur (si aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Préférément Séance pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de la chasse citée en référence en tête de la présente demande.

La loi n° 10-11 du 9 janvier 1976, relative à l'environnement, aux forêts et au bois, et son décret, s'appliquent aux demandes mentionnées ci-dessus. Elle garantit un droit d'accès et de consultation pour les données, après de la Fédération Départementale des Chasseurs à l'exception de la déclaration. Le droit d'accès ne s'applique pas au fichier SINAIA relatif à la demande de chasseur est soumis pour contrôle.

En cochant la case ci-contre, je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.
 En cochant la case ci-contre, je certifie avoir pris connaissance des conditions du contrat d'assurance (pour les consulter, cliquer ici).

Cocher les 2 cases, puis cliquer sur « ETAPE SUIVANTE » en bas à droite de la page

Bilan de votre commande et référence :

Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
Validation du Permis de chasser saison 2020 / 2021

| VOTRE VALIDATION | |
|---|-----------------|
| Départementale 79 - DEUX-SEVRES | |
| Cotisation fédérale | 89.00 € |
| Fedevoteur départementale | 44.95 € |
| Droit de tirage au profit de l'état | 0.00 € |
| Abscusement | 0.00 € |
| Je veux un carnet P.N.A. Sécurité CHASSEADAPT | |
| Assurance Parc Chasseurs Rue | 12.00 € |
| Frais de dossier Internet | 1.00 € |
| Total | 201.95 € |

VOTRE REFERENCE

VOTRE PERMIS

Permis original sécurisé
Délivré le [] par la Fédération FCDST

VOTRE TITRE ANNUEL

Vous avez opté pour le e-validation.
Aucune demande de modification, d'annulation ou de remboursement ne sera possible.
Vous pourrez imprimer votre titre annuel de validation après le paiement en utilisant le bouton Retour commande (sur du papier A4 blanc).
En cas d'échec technique survenant lors du traitement de votre commande, l'édition de votre e-validation sera bloquée. Si le paiement de votre commande a été enregistré, le titre de validation vous sera transmis par votre Fédération par voie postale (sauf contrôle Finalité positif) dans les plus brefs délais.

La validation du permis de chasser ne relève pas de la liste des produits éligibles à distance en matière de services au droit de rétractation des consommateurs.

[Étape précédente](#) [Accepter et Payer](#)

Et cliquer sur

Accepter et Payer

Au moment du paiement la fenêtre ci-dessous s'affiche il faut vous munir de votre carte bancaire et saisir les 16 chiffres et la date sur le verso de la carte. Le cryptogramme est le code à 3 chiffres au verso de votre carte.

Par mesure de sécurité certaines banques demandent un code de confirmation envoyé soit sur votre téléphone ou sur votre boîte mail.

Paiement de
Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres

DANS 5 MIN

Numéro de carte
Date de la carte (MM/AA)
Cryptogramme (3 chiffres)
Saisissez les 16 chiffres au verso de la carte (V)

OK Annuler

VISA Verifone

Si votre banque adhère au programme de paiement sécurisé de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, vous serez dirigé vers un serveur sécurisé de paiement. Si votre banque n'adhère pas au programme de paiement sécurisé de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, vous serez dirigé vers un serveur non sécurisé de paiement.

Si le paiement ne fonctionne pas, vérifiez que la date de validité ne soit pas expirée, ou que votre compte soit approvisionné. Si le paiement ne fonctionne toujours pas, veuillez vérifier auprès de votre banque les fonctionnalités de votre contrat pour les paiements en lignes.